



Publié le 29 janvier 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 23 janvier 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 17 janvier 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 17 janvier 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 17 janvier 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 17 janvier 2024 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Estelle SCHUHLER, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Anne RIFF, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, Sont absentes et excusées.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, Mmes Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Conseillères Municipales sont absents.

Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

oOo
DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance 28 novembre 2023	Adopté à l'unanimité
2. ADMINISTRATION GENERALE	
A) Aire de jeux Alumnat – Aide de la Région	Adopté à l'unanimité
B) Village engagé gaz vert – Convention	Adopté à l'unanimité
3. FORET-CHASSE	
A) Adjudication – Lot N°5 des chasses communales – Contrat de bail	Adopté à l'unanimité 4 Abstentions
B) Lot N°4 des chasses communales – Répartition du paiement du loyer	Adopté à l'unanimité
4. VOIRIE – RÉSEAUX	
Rénovation éclairage public – Kientzville – Attribution du marché	Adopté à l'unanimité
5. URBANISME	
A) PAA Est – Droit à résolution – Mainlevée	Adopté à l'unanimité
B) Le Hameau de l'Aubach – Rétrocession de deux parcelles	Adopté à l'unanimité
6. FINANCES	
A) Délégation d'attribution – Admission en non- valeur de créances de faible montant	Adopté à l'unanimité
B) Budget 2024 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Adopté à l'unanimité
7. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 4 Absents : 3 Procurations : 4

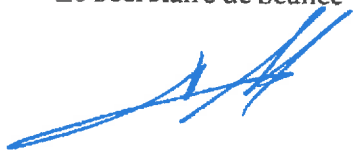
DCM-2024-01-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2024
Le Secrétaire de Séance



Dominique WAEGELL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2024
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

Entrée de Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale

DCM-2024-01-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A) Aire de jeux Alumnat – Aide de la Région

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par la délibération du Conseil Municipal du 21/06/2022, le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'une aire de jeux sur le site de l'Alumnat et lors de sa décision du 24/01/2023 a attribué le marché à HUSSON Collectivité à 68650 LAPOUTROIE, pour un montant de 86 901,85 €HT.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'ARRETER le plan de financement ci-après :

		<u>Montant HT</u>
<u>DEPENSES</u>	Travaux de création d'une aire de jeux	86 902,00 €
	Mise en place d'un mât d'éclairage	2 350,00 €
	Table et 2 banquettes	1 985,00 €
	<u>TOTAL DES DEPENSES HT</u>	91 237,00 € HT
	<u>soit</u>	109 484,40 € TTC
<u>RECETTES</u>	Subvention Région	27 371,00 €
	FCTVA	14 966,00 €
	Autofinancement - Fonds propres	67 147,40 €
	<u>TOTAL GENEAL</u>	<u>109 484,40 €</u>

DE CHARGER le Maire à solliciter la Région Grand Est en vue de l'attribution d'une aide ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,




CHARGE le Maire à solliciter la Région Grand Est en vue de l'attribution d'une aide ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		

SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérard	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HHHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-2B

2. ADMINISTRATION GENERALE

B) Village engagé gaz vert - Convention

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

A l'initiative de GRDF, il est proposé au Conseil Municipal de matérialiser le soutien et l'engagement de la Commune dans la promotion du gaz vert auprès des administrés et renforcer la notoriété de cette énergie auprès du grand public.

La Municipalité ayant formulé un avis favorable à la demande, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention "Village engagé gaz vert" ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention "Village engagé gaz vert" ;




AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		

Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20240123-DCM-2024-01-02B-DE
Date de télétransmission : 29/01/2024
Date de réception préfecture : 29/01/2024

RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-3A

3. FORET - CHASSE

A. Adjudication – Lot N°5 des chasses communales – Contrat de bail

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder par adjudication pour la relocation du lot n° 5 des chasses communales.

Conformément au Cahier des Charges, trois candidatures pour le lot n°5 ont été agréées par le Conseil Municipal le 28 novembre dernier.

L'adjudication publique du lot n° 5 a été organisée le 20 décembre dernier.

Il a été adjugé à 2 100,- €, soit 100,-€ de plus que sa mise à prix, à Monsieur Nicolas SCHALK.

Conformément au Cahier des Charges Type, article 19-2, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le contrat de location.

Après présentation du contrat de location aux Conseillers,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le contrat de location du lot n°5.




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de location du lot n°5.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			

VOLK Nadine	Conseillère Municipale				X
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal				X
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale				X
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-3B

3. FORET - CHASSE

B. Lot N°4 des chasses communales – Répartition du paiement du loyer

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Le lot n°4 des chasses communales a été attribué par convention de gré à gré, le 24 octobre 2023 à l'Association de Chasse de Kientzville, pour un montant de 4 400,-€ annuel.

Conformément à l'article 11 du Cahier des Charges, le locataire a la possibilité, pour la durée du bail, de payer le loyer en deux versements égaux : le premier au plus tard au 1er avril et le deuxième au plus tard au 1er septembre de chaque année.

Par courrier en date du 1^{er} janvier 2024, Monsieur Jean-Noël PHILIPPE, Président de l'Association de Chasse de Kientzville, a manifesté sa volonté de payer le loyer en deux versements égaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ACCEPTER la demande de l'Association de Chasse de Kientzville relative au paiement du loyer annuel du lot n°4 des chasses communales, en deux fois, soit 2 200,-€ au plus tard au 1^{er} avril et 2 200 € au plus tard au 1^{er} septembre ceci pour la durée du bail 2024-2033.




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la demande de l'Association de Chasse de Kientzville relative au paiement du loyer annuel du lot n°4 des chasses communales, en deux fois, soit 2 200,-€ au plus tard au 1^{er} avril et 2 200 € au plus tard au 1^{er} septembre ceci pour la durée du bail 2024-2033.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		

WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absent : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-4

4. VOIRIE -RESEAUX

Rénovation éclairage public – Kientzville – Attribution du marché

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juillet 2023 a été approuvé le dossier PRO soumis par VIALIS, Maître d'œuvre du projet de rénovation de l'éclairage de Kientzville.

Une enveloppe financière ainsi qu'un plan de financement avaient également été arrêtés soit

1) Travaux

- Tranche ferme

Génie civil - Exploitation

Armoires de commande

Foyers complémentaires

Remplacement de luminaires

112 606,- €

- Tranche conditionnelle 1

Rues des Geais, Loriots, Merles

48 217,-€

- Tranche conditionnelle 2

Rues des Hirondelles, Tourterelles

51 097,-€

- Préparation et organisation du chantier

2 000,-€

213 920,- €

2) Maîtrise d'œuvre et divers

7 500,-€

3) Imprévus

10 000,-€

231 420,-€ soit 277 704,-€ TTC

Plan de financement :

- Fond Verts

65 825,- €

- Territoire d'Énergies Alsace

25 000,-€

- autofinancement – Fonds propres

186 879,-€

277 704,-€

Une consultation en vue de la dévolution du marché a été lancée le 17 novembre 2023.

Après ouverture des plis, analyse et classement des offres et avis de la CAO informelle du 22 janvier dernier, il est proposé au Conseil :

D'ATTRIBUER

le marché à l'entreprise classée en tête proposant l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères de jugement du règlement de consultation soit : PONTIGGIA, de HORBOURG-WIHR ;

D'ATTRIBUER

à ladite entreprise l'ensemble des tranches soumises à consultation pour une réalisation en 2024 soit :

Tranche ferme

Travaux d'exploitation

- Rénovation de 2 armoires de commande : rue des Mésanges et rue des Fauvettes
- Travaux de génie civil et de bouclage réseaux

Foyers complémentaires dans les rues

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes

Rénovation des foyers d'éclairage public, dans les rues suivantes :

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes
- Rue des Pinsons
- Place Kientz
- Rue des Alouettes
- Rue des Mésanges

Tranche conditionnelle n° 1

Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue des Geais
- Rue des Loriots
- Rue des Merles

Tranche conditionnelle n° 2

Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue des Hironnelles
- Rue des Tourterelles

ceci pour un montant de 198.963,80 € HT

D'ARRETER

en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Travaux de rénovation éclairage public	198.963,80 € HT
Maîtrise d'œuvre	6.450,00 € HT
Soit un montant total	205.413,80 € HT
Soit	246.496,56 € TTC

D'ARRETER

le plan de financement du projet suivant :

- Fond Verts	60.000, - €
- Territoire d'Énergies Alsace	25.000, -€
- FCTVA	33.696, - €
- autofinancement – Fonds propres	127.800,56 €
TOTAL	246.496,56 €

D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise classée en tête proposant l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères de jugement du règlement de consultation soit : PONTIGGIA, de HORBOURG-WIHR ;

ATTRIBUE à ladite entreprise l'ensemble des tranches soumises à consultation pour une réalisation en 2024 soit :

Tranche ferme

Travaux d'exploitation

- Rénovation de 2 armoires de commande : rue des Mésanges et rue des Fauvettes
- Travaux de génie civil et de bouclage réseaux

Foyers complémentaires dans les rues

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes

Rénovation des foyers d'éclairage public, dans les rues suivantes :

- Rue des Rossignols
- Rue des Fauvettes
- Rue des Pinsons
- Place Kientz
- Rue des Alouettes
- Rue des Mésanges

Tranche conditionnelle n° 1

Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue des Geais
- Rue des Loriots
- Rue des Merles

Tranche conditionnelle n° 2

Rénovation des foyers d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue des Hirondelles
- Rue des Tourterelles

ceci pour un montant de 198.963,80 € HT

ARRETE en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Travaux de rénovation éclairage public	198.963,80 € HT
Maîtrise d'œuvre	6.450,00 € HT
Soit un montant total	205.413,80 € HT
Soit	246.496,56 € TTC

ARRETE

le plan de financement du projet suivant :




- Fond Verts	60.000, - €
- Territoire d'Énergies Alsace	25.000, -€
- FCTVA	33.696, - €
- autofinancement – Fonds propres	127.800,56 €
TOTAL	246.496,56 €

AUTORISE

le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-5A

5. URBANISME

A. PAA Est – Droit à résolution – Mainlevée

Par demande du 29 novembre 2023, Maître Aurélie BAZAINE, Notaire au sein de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU à CHATENOIS, demande la radiation du droit à la résolution inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Scherwiller et portant sur la parcelle sise lieu-dit Am Hohlen Weg- cadastrée sous la section C – parcelle N° 733/557 d'une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V dont le siège est situé à SCHERWILLER, 14 rue Saint Wolfgang.

Ce droit à résolution résulte de l'acte de vente reçu par Maître NUSS en 2009, aux termes duquel la Commune de Scherwiller a vendu le terrain de construction.

Conformément à l'acte de vente, un droit à résolution a été inscrit sur le bien acquis par la SCI 2V au profit de la Commune de Scherwiller.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal :

DE SE PRONONCER sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis lieu-dit Am Hohlen Weg – section C – parcelle N° 733/557 d'une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V ;

D'AUTORISER le Maire à donner pouvoir à Maître Aurélie BAZAINE, tout clerc ou secrétaire de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés, titulaire de l'Office Notarial à 67730 CHÂTENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim, pour procéder à cette radiation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SE PRONONCE sur l'opportunité de procéder à la radiation de l'inscription établie au profit de la Commune de Scherwiller et inscrite au Livre Foncier, portant sur le bien sis lieu-dit Am Hohlen Weg – section C – parcelle N° 733/557 d'une contenance de 25,18 ares et appartenant à la SCI 2V ;

AUTORISE le Maire à donner pouvoir à Maître Aurélie BAZAINE, tout clerc ou secrétaire de la SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU, notaires associés, titulaire de l'Office Notarial à 67730 CHÂTENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim, pour procéder à cette radiation.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean-Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2024
Le Secrétaire de Séance



Dominique WAEGELL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2024
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-5B

5. URBANISME

B. Le Hameau de l'Aubach – Rétrocession de deux parcelles

- VU le dossier du PA 067 445 17 R0002 délivré le 19/07/2018 délivré à la SARL STRUCTURE et DEVELOPPEMENT ;
- VU le document Orientations d'Aménagement et de programmation du PLU dans lequel la zone d'urbanisation future du secteur en entrée Est de la Commune située en zone 1AUa devra respecter les orientations d'aménagements du principe d'accès aux parcelles et un traitement paysager autour de la zone ;
- VU le Procès-Verbal d'Arpentage du Cabinet Roth et Simler du 20/05/2021 ;
- VU la DAACT du PA 067 445 17 R0002 déposée en mairie le 31/05/2021 ;
- VU la demande du Cabinet Un Point Six sollicitant la rétrocession des ouvrages concernés à savoir :
- Section 12, n°270/14 – d'une contenance de 422 m² de nature « sol », soit 4 a 22 ca, appartenant à SAS Structure et Développement ;
 - Section 12, n°288/19 – d'une contenance de 116m² de nature « sol », soit 1 a 16 ca, appartenant à SAS Structure et Développement ;
- VU les plans de récolement et les dossiers d'ouvrages exécutés des entreprises VOGEL et FELDNER ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

la rétrocession à l'euro symbolique par acte notarié et la réintégration dans le domaine privé de la Commune des deux parcelles :

- Section 12, n°270/14 – d'une contenance de 422m² de nature « sol », soit 4 a 22 ca,
- Section 12, n°288/19 – d'une contenance de 116m² de nature « sol », soit 1 a 16 ca,

D'AUTORISER

Monsieur Olivier SOHLER, Maire, à signer l'acte de rétrocession et toutes les pièces s'y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la rétrocession à l'euro symbolique par acte notarié et la réintégration dans le domaine privé de la Commune des deux parcelles :




- Section 12, n°270/14 – d'une contenance de 422m² de nature « sol », soit 4 a 22 ca,
- Section 12, n°288/19 – d'une contenance de 116m² de nature « sol », soit 1 a 16 ca,

AUTORISE

Monsieur Olivier SOHLER, Maire, à signer l'acte de rétrocession et toutes les pièces s'y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-6A

6. FINANCES

A) Délégation d'attribution – Admission en non-valeur de créances de faible montant

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100€ pour les Communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le Maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal

DE DELEGUER au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.



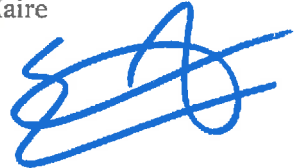
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE DELEGUER au Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		

SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 4 Absents : 2 Procurations : 4

DCM-2024-01-6B

6. FINANCES

B. Budget 2024 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour un montant total à hauteur de 839 280,69 € selon détail ci-dessous ;

Nomenclature M57 - BUDGET 2023

Chapitre/Compte	BP	DM	Total	Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal
20 - Immobilisations incorporelles	50 644.00 €		50 644.00 €	12 661.00 €
2031- Frais d'études	46 644.00 €		46 644.00 €	11 661.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	4 000.00 €		4 000.00 €	1 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	517 315.55 €	19 210.00 €	536 525.55 €	134 131.39 €
2111 - Terrains nus	196 684.80 €		196 684.80 €	49 171.20 €
2112 - Terrains voirie	12 307.00 €		12 307.00 €	3 076.75 €
2115 - Terrains bâtis	55 000.00 €		55 000.00 €	13 750.00 €
2121- Plantations d'arbres et d'arbustes	750.00 €		750.00 €	187.50 €
2128 - Autres agencements et aménagements	105 000.00 €	12 150.00 €	117 150.00 €	29 287.50 €
21311 - Bâtiments administratifs		165.00 €	165.00 €	41.25 €
21312 - Bâtiments scolaires	1 750.00 €	7 000.00 €	8 750.00 €	2 187.50 €
21318 - Autres bâtiments publics	39 112.80 €	495.00 €	39 607.80 €	9 901.95 €
2151 - Réseaux de voirie	6 000.00 €		6 000.00 €	1 500.00 €
21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	8 000.00 €		8 000.00 €	2 000.00 €
215731 - Matériel roulant - Voirie	24 681.60 €		24 681.60 €	6 170.40 €
21831 - Matériel informatique scolaire	3 000.00 €	3 000.00 €	- €	- €
21838 - Autre matériel informatique	3 438.80 €		3 438.80 €	859.70 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 000.00 €	1 000.00 €	250.00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500.00 €		2 500.00 €	625.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	59 090.55 €	1 400.00 €	60 490.55 €	15 122.64 €
23 - Immobilisations en cours	2 631 809.16 €	138 144.04 €	2 769 953.20 €	692 488.30 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains		11 000.00 €	11 000.00 €	2 750.00 €
2313 - Constructions	1 723 168.76 €	123 144.04 €	1 846 312.80 €	461 578.20 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	831 640.40 €	4 000.00 €	835 640.40 €	208 910.10 €
238 - Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	77 000.00 €		77 000.00 €	19 250.00 €
TOTAL	3 199 768.71 €	157 354.04 €	3 357 122.75 €	839 280.69 €

D'ACCEPTER

les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

DE VOTER

les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	12.661,00 €
21 - immobilisations corporelles	134.131,39 €
23 - immobilisations en cours	692.488,30 €
Pour un montant total de	839.280,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

VOTE




les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	12.661,00 €
21 - immobilisations corporelles	134.131,39 €
23 - immobilisations en cours	692.488,30 €
Pour un montant total de	839.280,69 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		

GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Jean- Philippe HIHN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Dominique WAEGELL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 25 janvier 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------